

# Recueil des actes administratifs

■ n° 347

**9 avril 2021**

Pages 8755 à 8758

---

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2021-245 du 7 avril 2021 portant recevabilité de la liste de candidatures à l'élection de la direction de l'Institut universitaire des langues.....8757

## Arrêtés

### Arrêté n° 2021-245 du 7 avril 2021 portant recevabilité de la liste de candidatures à l'élection de la direction de l'Institut universitaire des langues

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et D. 714-77 à D. 714-82,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire des langues, notamment l'article 2,  
Vu le règlement électoral de l'université,  
Vu l'arrêté n° 2021-213 du 25 mars 2021 portant organisation de l'élection de la direction de l'Institut universitaire des langues,

#### ARRÊTE

##### Article 1

Est déclarée recevable pour l'élection de la direction de l'Institut universitaire des langues organisée le 15 avril 2021, la liste de candidatures suivante :

Direction de l'Institut universitaire des langues	
<i>Pas de nom de liste</i>	
N° ordre	Civilité Prénom Nom
1	Monsieur Philippe Pfeffer
2	Madame Christelle Monteiro

##### Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 avril 2021.

Le président  
Jean-Marc Ogier

